



NOTE D'INFORMATION

DES PRESIDENT(E)S SUR LA SECTION PIERRE BAYLE

Version du 6 juillet 2023

Cette fiche a pour but d'informer les président(e)s de comité et leurs référents sur la section Pierre Bayle des jeunes porte -drapeaux du Souvenir Français pour les Pyrénées Orientales.

1. ENCADREMENT DE LA SECTION :

C'est le DG66 qui dirige la section Pierre Bayle. Il est assisté d'une équipe dont la composition figure sur le site de la DG66, rubrique section Pierre Bayle :

- GENERAL GILLES GLIN RESPONSABLE DE LA SECTION
- M. JEAN LUC ALDEBERT RESPONSABLE DEPARTEMENTAL DE LA FORMATION ET DES
PORTE-DRAPEAUX DU S.F

- Mme JOSIANE MANSON REPNOSABLE CONFECTION DES DRAPEAUX
- M. STEPHANE ARTIGUES FORMATEUR SECTION PIERRE BAYLE
- M. PATRICK GAUCHOT FORMATEUR SECTION PIERRE BAYLE
- M. JACQUES JOURDA FORMATEUR SECTION PIERRE BAYLE
- M. NICOLAS GOUBET RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE
- Mme. VANINA GOUBET RESPONSABLE HABILLEMENT ET STOCK
- Mme. LAETICIA CALVI PHOTOGRAPHE DEPARTEMENTALE

2. EFFECTIFS DE LA SECTION « PIERRE BAYLE »

PROMOTION	Effectifs de la section
2018 : GENERAL JOSZ	7
2019 : DELCASSO	4
2020 : MARC AROLES	16
2021 : PENON/PASQUIER	21
2022- André SALVAT	11
2023-A déterminer	23
TOTAL	82

La section compte des jeunes effectuant leur mission d'intérêt général du SNU au sein de la section, et rattachés au comité de leur lieu d'habitation.

3. ADHESIONS DES JEUNES PORTE-DRAPEAUX AU SOUVENIR FRANCAIS :

Tous les jeunes peuvent adhérer au Souvenir Français, mais pour devenir Jeune Porte Drapeau (JPD), ils doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir 10 ans révolus (au-dessous de cet âge, la décision d'admission appartient au DG66).
- Accord des représentants légaux.
- Être proposé par un président (dossier administratif), ou être candidat auprès d'un président via la filière SNU (DG66).
- Faire partie de la section Pierre Bayle
- Recevoir la formation et les connaissances du « Protocole au drapeau », couplet n° 7 de la Marseillaise, etc.
- Le président est responsable :
 - De l'adhésion du futur JPD, y compris issu du SNU.
 - Des tenues, de son drapeau, de son assiduité aux formations-cohésions trimestrielles.
 - De la transmission des informations administratives personnelles du JPD aux cadres de la section Pierre Bayle.

Les porte-drapeaux de moins de 18 ans de la DG66 doivent tous faire partie de la section Pierre Bayle, pour être autorisés à porter un drapeau du Souvenir Français.

4. DOTATION EN DRAPEAU

Chaque jeune porte-drapeau est doté de son drapeau dont il a la garde pendant la durée de son bénévolat au sein de la section.

Ces drapeaux sont confectionnés par nos brodeuses et couturières bénévoles. Les fournitures nécessaires sont assurées par la section Pierre Bayle et facturées à la DG66. Les hampes et pointes sont approvisionnées par la section Pierre Bayle.

Ces drapeaux portent à minima le logo du Souvenir Français et la mention Section Pierre Bayle et la hampe porte les deux cravates, Souvenir Français et Rhin et Danube. Leur taille est adaptée à l'âge du jeune porte-drapeau.

Les jeunes porte-drapeaux les plus méritants se voient confier un drapeau « historique » d'association mémorielles ou patriotiques dissoutes. Ces drapeaux défilent en tête de la section Pierre Bayle lors des cérémonies.

5. COMMUNICATIONS ENTRE LA SECTION ET L'ENSEMBLE DES PRESIDENTS :

L'encadrement de la section Pierre Bayle reste à l'écoute des représentants légaux des jeunes porte-drapeaux.

Le site du Souvenir Français 66 permet d'être tenu informé des activités passées et à venir de la section.

La liste des responsables de l'encadrement, avec leur numéro de téléphone et leur adresse mail, est tenue à jour sur le site de la DGG6.

Au sein de la section, chaque cadre a un domaine de compétence défini (voir §1 et organigramme sur le site Souvenir Français 66).

C'est le DG66 qui adresse les informations nécessaires et utiles aux présidents de comité sur la section Pierre Bayle. Toutefois les informations administratives et logistiques peuvent être transmises aux représentants légaux par l'encadrement en charge de ce domaine, avec copie au président du comité de rattachement.

6. ACTIVITES :

Les activités de la DG66 et de la section Pierre Bayle figurent sur le site de la DG66.

Les activités mémorielles des jeunes porte-drapeaux se partagent entre celles de leur comité et celles de la DG66/section Pierre Bayle.

Ces activités peuvent être communes. S'il y a concomitance d'activités entre le niveau départemental et le niveau local, le DG66 et le président de comité définiront la priorité de participation. Les jeunes porte-drapeaux doivent participer aux journées formations-cohésions trimestrielles programmées par la DG66/section Pierre Bayle.

Pour les cérémonies départementales à Perpignan, ce sont prioritairement les jeunes porte-drapeaux du comité de Perpignan qui y assistent. Mais s'il n'y a pas d'activité prévue dans son comité, le jeune peut assister aux cérémonies départementales à Perpignan, accompagné ou pas de son président de comité.

Une activité de formation-cohésion est programmée chaque trimestre.

Un calendrier des futures dates pour les différentes formations-cohésion sera affiché sur le site, rubriques Section Pierre Bayle et Agenda.

Pour les journées de formation-cohésion, le président du comité accueillant peut se mettre en rapport avec la section Pierre Bayle, et ou M. Bernard Merle, pour accueillir la section Pierre Bayle, les Porte-drapeaux aînés et leurs présidents, ou représentants.

Le site doit proposer :

- Une plateforme couverte et non couverte ;
- Un parking ;
- Une salle avec tables, chaises pour le déjeuner tiré du sac ;
- Des toilettes ;
- A proximité d'une chapelle, d'un monument aux morts, et d'un cimetière...

En cas de forte chaleur, le comité accueillant doit prévoir de l'eau.

7. HABILLEMENT

Les jeunes porte-drapeaux doivent porter la tenue réglementaire des jeunes porte-drapeaux de la section, y compris lors des activités des comités de rattachement.

Il existe une tenue d'hiver avec parka et une tenue d'été avec chemisette.

Les jeunes porte-drapeaux portent l'insigne de porte-drapeau créé par le souvenir français dès leur prise de fonction, comme leurs aînés.

L'habillement des jeunes porte-drapeaux est assuré par le Souvenir Français. Monsieur. Nicolas Goubet et Mme Vanina Goubet sont en charge de la gestion de l'habillement. Une permanence habillement/logistique est assurée le mercredi :

- LOCAL : CASERNE GALLIENI PERPIGNAN
- 1° ETAGE
- CONTACT : SUR RDV
- TEL : 07.81.61.32.38

Qui est concerné ? porte-drapeaux aînés et jeunes.

PERCEPTION, ET REINTEGRATION DES TENUES S.F :

- Accord entre les Présidents, le DG66 et les responsables de la section Pierre Bayle.
- A chaque départ de jeune porte-drapeau, informer le responsable de l'habillement pour prendre rendez-vous pour la réintégration, et le faire au plus vite.
- L'uniforme et le drapeau, une fois contrôlés (responsable habillement), sont remis dans le circuit pour d'autres jeunes.
- **Même si un autre JPD du même comité prend le relais, la réintégration est obligatoire et doit se faire auprès de M. Nicolas Goubet, au local de la section, sis 4 rue de l'Académie à Perpignan et ce pour les raisons suivantes :**
 - Vérification de la propreté et de la vétusté du drapeau (en cas de réparation).
 - Vérification de la propreté et de la vétusté de l'uniforme.
 - Taille des JPD et « Hampe » différentes.
 - La Prise en compte se fait à la Caserne Galliéni.
 - L'enregistrement des infos de réintégration et prise en compte du nouveau porte-drapeau.

FACTURATION DE L'HABILLEMENT :

Suivre les directives du Délégué Général (DG66), le Trésorier, le Président, le responsable de l'habillement.

En interne, les factures sont réglées entre le comité et le trésorier M. Henri Roger.

Un chèque de caution de 250€ euros est établi par le représentant légal du jeune porte drapeau au nom de la DG66. Ce chèque sera demandé par la section Pierre Bayle lors de la remise de la tenue, puis déposé auprès du trésorier départemental.

Le chèque sera restitué lors de la réintégration des éléments de tenue perçus par le jeune (départ de la section, abandon de mission SNU, etc.)

En cas de non réintégration, après contacts téléphoniques et mails, le chèque sera encaissé par la DG66.

8. CHANGEMENT DE COMITE :

- Qui entérine le départ d'un comité vers un autre ?
 - Réponse : le DG66.
- Qui doit être dans la boucle ?
 - Réponse : « Les représentants légaux, les deux Présidents, le DG66.
- Accords de qui pour le faire ?
 - Réponse : le DG66.

L'encadrement de la Section Pierre Bayle n'a pas autorité à valider une mutation d'un JPD d'un comité vers un autre comité. Seul le DG66 est habilité à prendre cette décision en accord avec les représentants légaux, et le président du comité de rattachement !

9. RECOMPENSES

Nos jeunes porte-drapeaux sont éligibles au diplôme de porte-drapeau du ministère des armées. Ils doivent être actifs au sein de leur comité de rattachement et de la section Pierre Bayle depuis au moins trois ans. Ils peuvent recevoir le diplôme (et la plaque offerte par le Souvenir Français) dès leurs 16 ans révolus.

Il appartient au président de leur comité d'en faire la demande, en coordination avec l'encadrement de la section Pierre Bayle (assiduité aux journées formation-cohésion).

Le Souvenir Français a créé en 2022, un diplôme d'honneur de jeune porte-drapeau. Il sera attribué par le DG66 après un an d'ancienneté de jeune porte-drapeau, ou en fin de mission d'intérêt général pour ceux issus du SNU, sur demande des présidents de comité et en coordination avec l'encadrement de la section Pierre Bayle (assiduité aux journées formation-cohésion) d'en faire la demande.

10. PASSEURS DE MEMOIRE

Il ne faut pas regarder nos jeunes porte-drapeaux, comme des figurants pour la photo, mais comme une relève qui prend forme. Ils prennent le relais de nos aînés porte-drapeaux. Ils constituent l'avenir du Souvenir Français !

A ce titre, lors des journées de formation-cohésion, ils apprendront le 7^{ème} couplet de la Marseillaise, dit couplet des enfants :

*Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus (bis)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre !*

Lors des cérémonies annuelles de présentation de la nouvelle promotion de jeunes porte-drapeaux, le poème d'Henri Jonca « *Aux Jeunes Porte Drapeaux* » (cf. *Feuilles en hiver au vent du souvenir*, page 33) sera lu par l'un d'entre eux.

Le poème « *Le Jeune Tambour* » du même auteur (cf. *Feuilles en hiver, au vent du souvenir*, page 13) sera lu lors des cérémonies d'hommage à Pierre Bayle impliquant la section, à Biure, Tourreilles d'Aude, ou au Boulou.

Les jeunes ne cherchent pas le laxisme, mais l'envie d'appartenir à un groupe, une identité qui les mettra en avant, au-devant de la scène de leur quotidien.

Cela passe par la rigueur de leurs mouvements, avec ou sans drapeau, de leurs tenues, de l'uniformité entre eux...Cela forge la cohésion de la section !

Avoir un regard de satisfaction sur eux, les rendront, fiers, utiles, complémentaires, et complices entre eux.

Cela leur donnera une certaine envie de continuer à venir, à participer aux formations-cohésions et aux cérémonies mémorielles ; et être toujours plus performant dans la qualité de la restitution de leurs acquis.

Ces jeunes viennent vers nous, pour apprendre et porter le drapeau aux couleurs de la République Française ; alors donnons-leur le meilleur de nous, dans l'instruction, la cohésion, l'encadrement, qu'ils gardent de très bons souvenirs de leurs passages parmi nous.

N'oublions pas le rôle prépondérant de leurs parents ou représentants légaux. Avec eux, nous sommes les tuteurs de leur engagement citoyen, de leur histoire de jeunes porte-drapeaux.

L'enjeu de la section Pierre Bayle, c'est eux !

